

VOUS POUVEZ PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE (EN LOISIRS OU EN COMPÉTITION) !

POUR TOUS...

POUR
LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH OU AEEH
AYANT DE FAIBLES REVENUS

> INFORMATIONS
> CONSEILS
> ORIENTATION



UN PROGRAMME D'AIDE À LA REPRISE

Accompagnement permanent par un enseignant APA, avec :

- > 1 bilan de forme et motivationnel
- > 10 séances d'adaptation à l'effort
- > Aide au choix de l'activité
- > Accompagnement aux 2 essais dans une association sportive.

UNE AIDE FINANCIÈRE (PLAFONNÉE À 200€) POUR VOUS INSCRIRE DANS UNE ASSOCIATION

Critères d'éligibilité :

- > Bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- > **Quotient Familial inférieur à 1000 €**
- > **Affiliation de l'association sportive** à une fédération reconnue par le ministère des Sports

